



# SILENCE, ON LICENCIE !

**Yannick**, militant et délégué SUD-Rail vient d'être licencié parce que l'entreprise avait la conviction qu'il avait tenté d'arrêter les circulations pour nuire pendant la grève du printemps alors qu'il a juste essayé de protéger la vie de policiers qui avaient engagés lors d'une manifestation la zone dangereuse de la voie ferrée!

La directrice du ZPA nous avait déclaré au cours du CSE de mai dernier ne pas connaître cette situation, ce qui ne l'a pas empêché de signer le licenciement une quinzaine de jours plus tard. Le nombre de conseils de discipline sur le périmètre de la ZPA montre le zèle de la direction à licencier du cheminot et de la cheminote. C'est le cas du DET de l'Infralog Bretagne-Pays de Loire qui a tout fait pour aller jusqu'au bout et licencier un délégué revendicatif (Ce même DET qui a promis aux agents de l'équipe ERM2 de l'Infralog Bretagne-Pays de Loire lors de la dernière restructuration la pérennisation de leur équipe en contrepartie d'efforts de leur part et qui leur

annonce 1 an après, et alors que cette équipe a fourni un travail de qualité, que l'ERM2 va être purement et simplement supprimée...**un homme de parole quoi...**)

Et pour l'anecdote, le Directeur Général du Travail qui a signé le

courrier de licenciement de Yannick a été nommé par Macron pour continuer la destruction de l'Inspection du

Travail, tout un symbole.

La politique de l'entreprise est donc déclinée avec zèle par des encadrants dépourvus d'empathie et challengés à l'objectif ! Décomplexés, ils s'autorisent toutes les transgressions, justifient tous les abus, et quand des militant-es syndicaux réagissent ... et agissent, la répression est sauvage. Les procédures disciplinaires et le niveau de sanctions pour des motifs totalement futiles se multiplient :

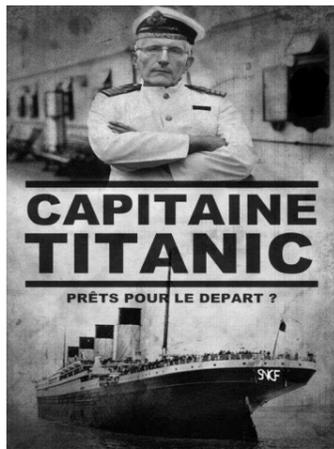
SUD-Rail dénonce la répression qui s'abat sur toutes celles et ceux qui osent s'opposer à la politique d'entreprise qui vise à détruire ce qu'il reste du service public ferroviaire. Cet acharnement touche également des collègues pour des erreurs de procédures ou des écarts de sécurité, ce qui est purement inacceptable. **Seule la solidarité fera reculer nos dirigeant-es et nous devons garder à l'esprit que ce qui arrive aux uns peut arriver aux autres demain. SUD-Rail continuera à défendre les victimes d'une politique inhumaine quelles soient syndiqués ou non et quelle que soit l'organisation syndicale (SUD-Rail pense aussi à tous les camarades de la CGT qui subissent cette violence).**

Lui-même mis en cause dans l'affaire des marchés truqués d'IBM et après avoir licencié le lanceur d'alerte (réintégré par la justice), **PEPY** devrait lui aussi passer en conseil de discipline, jugé par les cheminots pour la souffrance et les morts causées par son action à la tête des SNCF ! SUD-Rail demande qu'il lui soit appliqué la même politique qu'il prône et qu'il soit traduit en conseil de discipline **avant de l'être devant les tribunaux !**

LES PATRONS SONT-ILS TROP PAYÉS ?



# CAPITAINE TITANIC !



Pendant que le système ferroviaire se disloque sous les coups de la folie de certain-es, que le carnage social fait rage, pas un seul engagement patronal n'a avancé depuis les réunions tripartites et les engagements du printemps dernier... Convention collective, **blocage du patronat** ; Prévoyance, **blocage du patronat** ; Métiers ; **blocage du patronat** ; Droits sociaux des cheminot-es ; **blocage du patronat**... Aujourd'hui, l'important n'est pas d'avancer sur les droits des salarié(e)s mais bel et bien d'aller au plus vite, proposer les subventions publiques des transports au marché. La violence managériale systématique qui accompagne les restructurations, pousse aujourd'hui les cheminot-es vers les démissions, les ruptures conventionnelles contraintes et engendre de la souffrance qui pousse certains d'entre nous au suicide.

**La finance tue...et nos décideurs semblent prêts à aller dans le mur juste par soif de profit.**

**Si nos décideurs persistent dans cette optique libérale, ON VA AU CRASH !**



Cette mentalité détestable qui accompagne la casse de l'entreprise et l'externalisation de nos missions nous rappelle désagréablement ce qu'on vécu les cheminots Britanniques lors de la privatisation du rail en Grande-Bretagne. En recommandant une ouverture à la concurrence sauvage, le gouvernement et la direction de l'entreprise sont en train de tout mettre en place pour que les errements en matière de sécurité suite à la privatisation des chemins de fer

Britanniques dans les années 1990 se reproduisent à l'identique en France dans les années qui viennent. En 1996, avec la privatisation de British Rail, (l'équivalent de la SNCF), les financiers prétendaient que le secteur privé fournirait un service plus efficace, de meilleure qualité et moins cher (!).

**Il n'en fut strictement rien.**

Le nombre d'accidents monta parallèlement à la courbe des profits toujours plus élevés.

Certaines de ces catastrophes causèrent de nombreuses morts, comme celles de Paddington ou Hatfield, à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

Vingt-cinq ans plus tard et la suppression des deux tiers des emplois cheminots, le fiasco est total : sous-investissement chronique pour les

rails et le matériel, retards, annulations, explosion des tarifs pour les usagers, morcellement du réseau national en une multitude de lignes régionales exploitées par une myriade de compagnies différentes (une trentaine au total) .... Selon un sondage, 76 % des Britanniques réclament désormais une renationalisation du rail. Le gouvernement de Theresa May tente de résister par la ruse en mettant en avant des partenariats public-privé, mais la faillite est telle



qu'il est contraint d'intervenir en renflouant certaines lignes privées.

**Et pourtant à la SNCF, la direction de l'entreprise, sous la pression des multinationales du BTP et sans aucun doute d'intérêts particuliers, nous amène à marche forcée vers un**

**modèle proche du modèle Anglais, celui-là même qui a brisé des vies, que ce soit celles des usagers qui ont perdu la vie dans ces catastrophes ferroviaires, ou des cheminots Anglais qui ont vu leurs conditions de vie et de travail se dégrader fortement.**

**Loïk Le Floch-Prigent :**

**« Si on continue comme ça, le pire est certain »**

L'ancien président de la SNCF tire le signal d'alarme dans une interview au magazine « Ville Rail et Transports » du 5 avril 2019.

Au sujet de l'idéologie de la concurrence qui est mise en place, il met les points sur les I: « Et quand on aura la catastrophe, comme l'Angleterre l'a eue, on n'aura plus que les yeux pour pleurer. Ce qui est arrivé en Angleterre avec le ferroviaire est tout à fait reproductible chez nous. Mais chez nous ce sera pire. Les Anglais ont un pragmatisme qui leur a permis de redresser leur système à un moment où il commençait à tanguer. Mais nous, nous sommes capables du pire,

dans notre façon de considérer qu'on a raison. Si on continue comme ça, le pire est certain.»



# CHAUD DEVANT !

COURRIER SUD-RAIL ENVOYÉ LE 25 JUIN 2019 À LA DIRECTION ZPA

## CLIM OU PAS CLIM ?

Le 22 juin 2017, un salarié d'une entreprise extérieure (pose de clôture pour l'Inrapôle Paris Rive Gauche) décède d'un coup de chaleur. Lors de cet épisode de canicule en 2017, des agents SNCF sont aussi victimes de malaises dus à la chaleur.

N'oublions pas que ceux qui sont en charge de faire appliquer les mesures face aux fortes chaleurs ne sont le plus souvent pas confrontés aux situations à risque sur le terrain (la canicule vu depuis un bureau climatisé ce n'est pas la même chose que de le vivre sur un chantier en plain cagnât).

**Donc n'hésitez pas à utiliser votre droit de retrait si la direction vous met dans des situations à risque vis-à-vis du risque lié aux fortes températures (programmation de chantiers avec températures élevées, bureaux non ventilés ect...).**

**Et alertez aussitôt vos représentants syndicaux si des situations à risque se présentent**

« Bonjour,

En tant que membre du CSE ZPA, je demande au nom de notre délégation SUD-Rail au CSE ZPA à ce que toutes les mesures de prévention garantissant la santé des agents du CSE .... et des salarié-es des entreprises extérieures (nettoyage, agents prestataires,...) soient prises concernant la prévention des risques liés aux fortes chaleurs, nous vous rappelons vos obligations : En période de canicule l'employeur met en place les mesures nécessaires à la protection de la santé de ses salariés et doit :

- 1- informer les travailleurs des risques, des moyens de préventions ainsi que des signes et symptômes du coup de chaleur ;
- 2- inciter les salariés à veiller les uns sur les autres pour réagir rapidement en cas d'épuisement ou de déshydratation ;
- 3- surveiller la température des locaux ;
- 4- vérifier que les adaptations techniques (stores, aération...) permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles ;
- 5- éviter les élévations de température, les odeurs désagréables et les condensations dans les locaux fermés ;
- 6- mettre à disposition des moyens utiles de protection et de rafraîchissement (ventilateurs, brumisateurs, humidificateurs, stores, volets...) ;
- 7- adapter les horaires de travail dans la mesure du possible ;
- 8- organiser des pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes ;
- 9- mettre à disposition gratuitement de l'eau fraîche et potable.

**Pour le travail en extérieur, il s'agit :**

- 1- d'aménager dans la mesure du possible les postes de façon à ce que les travailleurs soient protégés (abris, zones d'ombre, locaux climatisés à proximité ...) ;
- 2- de mettre à la disposition des travailleurs au moins 3 litres d'eau par personne et par jour (chantiers du BTP) ;
- 3- de prévoir un local permettant l'accueil des travailleurs dans des conditions préservant leur sécurité et leur santé (à défaut, prévoir des aménagements de chantier).

Nous vous rappelons qu'au-dessus de 33 °C, les ventilateurs brassent de l'air chaud et tendent alors à augmenter l'inconfort. En lien évident avec la médecine du travail et conformément au plan canicule 2019, il faut veiller à faire une information complète aux agents, ainsi qu'aux agents d'encadrement, pour que tout le monde soit au même niveau d'information.

**Merci de nous tenir informé de toutes les mesures prises par établissement et de tenir informés également les représentant-es du CSE et les RPX des mesures prises et des cas de malaise constatés. Nous vous déposerons des droits d'alerte en cas d'insuffisance ou d'absence de mesures.**

Cordialement, P/ La délégation SUD Rail Erwan Bleunven (élu suppléant SUD Rail) »



## Droit d'alerte et droit de retrait

Par les temps qui courent, mieux vaut connaître ses droits. Si sur un chantier, un agent estime qu'il existe « **un danger grave et imminent** ». Lorsqu'un salarié non mandaté exerce son droit de retrait, la loi lui demande seulement d'avoir « un motif raisonnable de penser » que la situation de travail présente **un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé**. Elle n'exige pas une cause réelle de danger, l'apparence et la bonne foi suffisent. Ainsi, le juge contrôle uniquement le caractère raison-

nable du motif et non la réalité du danger. Dès lors, il a le droit de se retirer de la situation de travail dangereuse en utilisant son **droit de retrait**. Les motifs du retrait doivent être signalés par écrit au service.

**Dans ce cas, ne pas oublier de prévenir un des membres du CSE ou un représentant-e SUD-Rail de votre établissement...**

De son côté, le CSE peut alors déposer un **Droit d'Alerte** (intervention de l'inspection du travail si la direction n'agit pas).

**Le droit de retrait est donc à l'initiative de l'agent, le droit d'alerte étant à l'initiative d'un membre du CSE.**



## DELINQUANCE EN COL BLANC!

L'inspection du travail vient d'envoyer à la présidente du CSE ZPA un courrier de demande de renseignement afin d'établir un procès-verbal pour entrave au fonctionnement du CSE.

Parmi les manquements de la direction: l'absence de consultation des élus au sujet des restructurations, pas d'alerte aux élus suite à accidents du travail graves, pas d'enquête suite à accidents du travail ect...

**Vous l'aurez compris, avec la direction ZPA on est au degré zéro du dialogue social. Notre sécurité et nos conditions de travail, ils n'en ont rien à battre !**

informer  
lutter  
revendiquer





## VOS ELUS CSE

### SUD-Rail:

● Marc BOUE

EIC Pays de Loire

07 89 98 87 45

boue1976@gmail.com

● Fabien LAMOTTE

Infrapôle Poitou-Charentes

07 77 79 77 62

lfboa@club-internet.fr

● Olivier LUCBERT

EIC Midi-Pyrénées

06 07 01 09 19

olivier.sudrail@gmail.com

● Erwan BLEUNVEN

EIC Bretagne

07 69 93 47 17

erwan.bleunven@gmail.com

● Jocelyn VAILLANT

Infrapôle Pays de Loire

06.48.09.87.14

Jos.vaillant66@gmail.com

● Stéphane MERIAU

EIC Aquitaine Poitou-Charentes

06 03 29 36 73

stephanemeriau@outlook.fr

● Arnaud LEMERLE

EIC CENTRE

0601886770

lamerluchette@hotmail.fr

● Renaud SOULET

EIC Midi-Pyrénées

06 49 15 84 28

renaudsoulet@yahoo.fr

● Rodolphe LARMAGNAC

Infralog Sud Atlantique

06 27 34 64 41

roflo@laposte.net

● Christophe BECK

EIC Pays de Loire

06 72 90 97 86

tophebeck@yahoo.fr

● Yannick LETUE

Infrapôle Pays de Loire

07 79 53 41 87

yannickludick@gmail.com



## A TOUTE ALLURE !

Nous avons eu la présentation des résultats de l'enquête Allure. Pour rappel l'enquête Allure est conçu comme un outil pour connaître le ressenti des agents.

Cette « enquête » reviendra désormais tous les ans comme la grippe ou les gastros, la prochaine étant programmée pour le mois de novembre.

Et au vu du prix que coûte cette enquête, qui ne nous a d'ailleurs pas été communiqué malgré notre demande, cela en dit long sur la gabegie du budget communication de l'entreprise.

Même si la direction se gargarise des résultats de cette « enquête », le moins que l'on puisse dire c'est que l'on est très loin du plébiscite et c'est peu de le dire.

En effet, malgré les pressions et les relances de la hiérarchie frisant parfois l'hystérie (vu que le taux de participation impacte directement leur GIR), seul 43% des cheminots du périmètre ZPA se sont exprimés dans cette enquête (majoritairement dans le collège cadre). Ce qui en dit long sur l'intérêt que porte les cheminot-es sur ce genre de pratiques, qui ressemblent plus à une vaine tentative de communication de l'entreprise tentant de nous faire croire qu'elle s'intéresse à notre ressenti, alors qu'elle ignore totalement tous les signaux d'alertes que lui porte la représentation du personnel.



Quant aux résultats de l'enquête, la situation n'est pas reluisante (il en ressort notamment que l'organisation du travail, la communication et la gestion des compétences sont très dégradé, que la possibilité d'évolution dans l'entreprise est un facteur très dégradé et que la question de la confiance dans l'avenir fait baisser fortement le pourcentage de satisfaction d'appartenance à l'entreprise).

Pour SUD Rail ces résultats très pessimistes ne font que renforcer notre analyse de la situation actuelle dans l'entreprise en termes de pacte social, de condition de travail.

**A minima, puisque la direction ne peut ignorer les résultats d'une enquête qu'elle a elle-même commanditée, la délégation SUD rail sera très vigilante quant à la mise en place par les établissements d'actions d'améliorations pour répondre aux problématiques exprimées.**

## PRÉAVIS SUD-Rail 2019

Préavis SUD-Rail Équipement:

**Du vendredi 19 juillet 2019 à 0h00  
jusqu'au jeudi 19 septembre 2019 à 23h59**

Préavis SUD-Rail GPF:

**□ n cours (Illimité)**

Dans le cadre de ces préavis, chaque agent peut faire :

**59mn de grève en début de service  
ou une demi DJS (3h59) de grève en début de service  
ou la Durée Journalière de Service complète.**

Contactez vos délégués SUD-Rail pour plus d'informations.



Après plus d'un an de régressions sociales touchant tous les secteurs, et la casse de la SNCF qui sera découpée en 5 Sociétés Anonymes en 2020 (avec les attaques de la direction sur le temps de travail et les salaires qui seront négociés dans chaque Société Anonyme), le gouvernement Macron a bien l'intention de continuer sa politique de casse sociale et de service public au service d'une minorité de privilégié-e-s. Pour cela, il compte sur notre résignation.

**Montrons au gouvernement qu'il se trompe en organisant nous-mêmes la nécessaire convergence des luttes contre la régression sociale !**

SUD-Rail sollicitera les autres Fédérations lors d'une intersyndicale afin de leur proposer notre analyse et proposer de créer le rapport de force en bloquant la production.

**Notre Fédération est convaincue que seul un mouvement reconductible massif permettra de rassembler au-delà du seul secteur**



FEDERATION SUD RAIL - 17, boulevard de la libération - 93200 SAINT DENIS

Tel: 01 42 43 35 75

Fax: 01 42 43 36 67

E-mail: federation-sudrail@wanadoo.fr

